

DOSSIER D'INSCRIPTION

CALENDRIER DES SESSIONS

**Les sessions sont limitées - Validation sur dossier complet uniquement à retourner minimum un mois avant l'entrée en formation.**

Durée des sessions : 18 heures soit 2,5 jours.

**Veillez cocher votre département ET LA SESSION dans laquelle vous souhaitez vous inscrire :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>CAEP MNS 33</b> (à BORDEAUX) | <input type="checkbox"/> <b>CAEP MNS 47</b> (à PUJOLS)    |
| <input type="checkbox"/> Session du 8 au 10 février 2021 | <input type="checkbox"/> Session du 12 au 14 avril 2021   |
| <input type="checkbox"/> Session du 19 au 21 avril 2021  | <input type="checkbox"/> <b>CAEP MNS 24</b> (à PERIGUEUX) |
| <input type="checkbox"/> Session du 14 au 16 juin 2021   | <input type="checkbox"/> Session du 12 au 14 janvier 2021 |

⇒ **Pour les départements 33/47/24** le dossier est à retourner au **CREPS DE BORDEAUX**  
653, cours de la Libération 33405 TALENCE - **Département Formation**  
A l'attention d'Isabelle **SÉCRETIN** [isabelle.secretin@creps-bordeaux.fr](mailto:isabelle.secretin@creps-bordeaux.fr)

- CAEP MNS 40**
- Session du 21 au 23 avril 2021 (DAX)
  - Session du ... au ... juin 2021 *à confirmer*

⇒ **Pour le département 40** le dossier est à retourner au **CREPS DE BORDEAUX** antenne Sud  
ACASAL 1 avenue de Fray – 40140 SOUSTONS – PORT D'ALBRET  
A l'attention d'Ingrid **BOSQUET** [ingrid.bosquet@creps-bordeaux.fr](mailto:ingrid.bosquet@creps-bordeaux.fr)

- CAEP MNS 64**
- Session du 19 au 21 avril 2021 (ORTHEZ)
  - Session du 25 au 27 octobre 2021 (PAU) *à confirmer*

⇒ **Pour le département 64** le dossier est à retourner au **Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports** – Cité administrative Bd Tourasse – CS 57570 - 64074 PAU CEDEX  
A l'attention de Peggy **DICKENS** [peggy.dickens@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:peggy.dickens@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

ETAT CIVIL

**Veillez inscrire lisiblement vos coordonnées**

Nom ..... Nom JF .....

Prénom .....

Né(e) le [ ] [ ] [ ] à ..... Dpt [ ]

Adresse .....

.....

CP [ ] Ville .....

Tél [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

E.mail.....

## DOSSIER ADMINISTRATIF

**RAPPEL** : Les titulaires d'un diplôme donnant le titre de MNS ont l'obligation d'obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession durant la cinquième année civile suivant l'obtention du diplôme ou du précédent certificat d'aptitude. Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de techniques et de sécurité.

**Prérequis (voir pièces à joindre au dossier)**

Etre titulaire du PSE1 ou diplôme équivalent et attestation de formation continue pour l'année en cours

**Pièces administratives à joindre à votre dossier d'inscription complété (4 pages)**

- Copie de votre Carte Nationale d'Identité recto-verso en cours de validité
- Certificat médical (imprimé CREPS uniquement) *datant de moins de 3 mois* à la date du début de formation
- Attestation de prise en charge financière (si votre formation est financée tout ou en partie) ou de votre règlement
- Autorisation Droits à l'image

### DIPLOMES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie du diplôme conférant le titre de Maître-Nageur-Sauveteur (MNS, BEESAN, BPJEPS AAN ou BPJEPS AA, DEJEPS, DESJEPS ou diplôme STAPS avec certificat de Spécialisation ou Unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
- Copie du PSE1/2 (formation initiale), ou copie de l'AFCP SAM, ou du CFAPSE (après 1991) ou diplômes équivalents (si diplôme délivré avant le 1er janvier 2002), BNS + mention Ranimation si délivré avant 1991
- Copie de l'attestation de formation continue annuelle PSE1 au titre de l'année civile en cours (texte conforme en vigueur tamponnée et signée par l'organisme de formation)
- Copie du dernier certificat CAEP MNS

**VOUS ÊTES TITULAIRE DU DIPLÔME :**

- M.N.S
- B.E.E.S.A.N
- BPJEPS A.A.N
- BPJEPS A.A (+ *certificat de spécialisation Sauvetage et Sécurité en milieu aquatique*)
- AUTRE (licence) : .....

## COUT DE LA FORMATION

Je souhaite m'inscrire à la session (merci de reporter ci-dessous la date choisie)  
du ..... au ..... à ..... (DPT.....)

**Règlement des frais pédagogiques, veuillez cocher la case vous concernant :**

- Frais Pédagogiques sans prise en charge par un OPCO ou par financement individuel ou par le Club : **126 €**
- Frais Pédagogiques avec prise en charge par un OPCO : **216 €**

*Prise en charge par votre employeur joindre à votre dossier l'attestation financière à télécharger*

\*Chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CREPS de BORDEAUX ou par virement bancaire au CREPS (RIB sur demande).

## RECYCLAGE PSE1

**Pour information le CREPS de Bordeaux propose une formation secourisme dont le recyclage au PSE1. Pour toute information consulter le site Internet du CREPS ou contacter le Département Formation au 05 56 84 66 68.**

**SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI**

**Votre statut pendant la formation**

Demandeur d'emploi     Salarié(e)     Auto-entrepreneur     Autre (précisez) .....

**Si activité salariée :**

Secteur Public                       Titulaire     contractuel(le)     Vacataire

Secteur Privé précisez  **votre contrat de travail :**

CDD                       CDI                       Saisonnier     Intérimaire

Contrat avenir ou contrat aidé     Contrat d'apprentissage     Contrat de professionnalisation

Autres (précisez) : .....

Exercez-vous actuellement des fonctions en tant que M.N.S : OUI  NON

Si oui, combien d'années de pratique en tant que professionnel(le) diplômé(e) d'Etat ? .....

**AVEC QUEL(S) PUBLIC(S) TRAVAILLEZ-VOUS ? (À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)**

ACTIVITÉS	RÉGULIÈREMENT	OCCASIONNELLEMENT	JAMAIS
ENSEIGNEMENT / ANIMATION			
Public scolaire			
Public 0-3 ans			
Public 3-6 ans			
Public 6-8 ans			
Public 8-10 ans			
Public 10-12 ans			
Public adolescents			
Public adultes			
Public séniors			
Public en situation de handicap			
Ecole/club de natation			
Autre (précisez) .....			

**SUR QUELLE(S) ACTIVITÉ(S) TRAVAILLEZ-VOUS ? (À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)**

Travail en structure	RÉGULIÈREMENT	OCCASIONNELLEMENT	JAMAIS
Surveillance			
Hygiène et sécurité (nettoyage, prélèvement etc...)			
Réunion d'équipe			
Secourisme (temps de travail en interne)			
Enseignement			
Autre (précisez) .....			

## AUTORISATION POUR LA PRISE DE VUE D'UN STAGIAIRE ET L'UTILISATION DE SON IMAGE CREPS de BORDEAUX

Madame, Monsieur,

Le CREPS peut être amené à photographier ou à filmer le stagiaire dans le cadre de sa formation lors d'un cours ou d'une activité, pour un *usage exclusivement pédagogique et sur le site internet du CREPS*.

Cette image, protégée et seulement accessible par l'administrateur de ce service.

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Certaines photos ou vidéos peuvent également être amenées à être publiées sur les réseaux sociaux du CREPS de Bordeaux : Instagram et Facebook.

Par conséquent, vous voudrez bien compléter le formulaire ci-dessous nous autorisant à prendre les photographies et vidéos et à les mettre à disposition pour la constitution de ces « planches » numériques ou imprimées.

Par avance, nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Directeur du CREPS de Bordeaux  
**Gérard BAUDRY**

Madame, Monsieur (Nom Prénom) : .....

Formation : **CAEP MNS**

Autorise le CREPS de Bordeaux à :

- réaliser un portrait (sous forme numérique) et stocker cette image durant tout le temps de la formation sur le serveur de l'établissement :  OUI       NON
- diffuser cette image sur un trombinoscope, numérique ou imprimé et sur le site du CREPS :  OUI    NON
- me filmer dans le cadre de ma participation à une activité, à des fins d'illustration pédagogique :  OUI    NON
- diffuser mon image sur les réseaux sociaux à titre de communication sur l'activité de formation :  OUI    NON

(Signature)

A (ville) .....

Le (date) .....

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CREPS de Bordeaux procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription en formation et permettre le suivi de votre dossier, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS de Bordeaux et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données enregistrées sont conservées 50 ans à compter de la fin des épreuves par le CREPS de Bordeaux. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- D'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites ;

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : [dpd@creps-bordeaux.fr](mailto:dpd@creps-bordeaux.fr) en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>